

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 29 (1932)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à F. SCHUMACHER à Daillens (Vaud)

Compte de chèques et virements II. 1480.

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
J. MAGNENAT,
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 6.**—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse*; par **Fr. 7.**— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

N° 4

AVRIL 1932

SOMMAIRE : Recrutement de nouveaux membres. — Compte rendu de l'assemblée des délégués 1932, par Dr E. R. — Rapport du Comité de la Société romande d'apiculture, présenté à l'assemblée des délégués du 14 mars 1932, par A. Mayor. — Conseils aux débutants pour avril, par Schumacher. — Le pour et le contre de la race commune, par Th. Pahud. — Les plantes qui disparaissent, par P. Javet. — Elevage de reines, par le Dr Brunnich (suite). — Echos de partout, par J. Magnenat. — De l'ablation des ailes des reines, par A. Grobet-Magnenat. — Les péripéties d'un essaim et question de droit, par Jos. Terrapon. — Encore les cadres larges, par Eug. Rithner. — Congrès international d'apiculture de Paris, séance préparatoire du 11 février 1932. — Compte rendu de l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise d'apiculture, du 6 mars 1932, par Ed. F. — Compte rendu de l'assemblée des délégués de la Fédération cantonale neuchâteloise, du 20 février 1932. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces** : leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 72.98

RECRUTEMENT DE NOUVEAUX MEMBRES

En attendant l'édition d'un numéro spécial (en préparation) du *Bulletin*, nous enverrons à chaque président de Section une provision de circulaires énumérant les avantages de l'affiliation à la Société romande d'apiculture.

MM. les présidents sont instamment priés d'envoyer ces circulaires à tous les apiculteurs de leur région qui ne font pas encore partie de leur Section.

Chaque membre de la Romande peut aussi demander au sous-signé plusieurs de ces circulaires en vue de les remettre à des possesseurs de ruches non encore affiliés à notre grande famille romande.

Schumacher.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 1932

Quam fugit tempus ! Il semble que hier seulement eût lieu l'assemblée de 1931 et déjà ce 12 mars 1932 les délégués étaient réunis à Lausanne pour reprendre contact et diriger les destinées de la Romande. Toutes les Sections étaient représentées sauf celles de Bière et du Jorat, et grâce au bon vouloir de chacun et surtout à la ferme direction de M. Mayor qui n'aime pas voir le courant se subdiviser en mille ruisselets qui se perdent dans un marécage, le travail, quoiqu'abondant, put être fait bien et rapidement. Les divers rapports officiels étant publiés dans le *Bulletin*, ce serait faire double besogne que de les analyser céans. Comme il se convient, ils furent tous acceptés même celui du caissier qui présente un déficit. C'est à propos de ce déficit que la discussion fut entamée, les uns estimant qu'il fallait augmenter les ressources en faisant de nouveaux adhérents, les autres pensant qu'il valait mieux s'attaquer aux dépenses et serrer les cordons de la bourse commune. A propos de la première manière de voir, il fut proposé de percevoir un impôt sur chaque ruche, mais les difficultés de ce mode de faire sont trop grandes pour l'employer. Par les temps critiques actuels, l'augmentation de la cotisation à la Romande ne put passer le cap de l'approbation et finalement deux résolutions furent votées à une grande majorité.

1^o Les clichés du *Bulletin*, lesquels coûtent cher, en tant qu'ils n'auront pas une portée scientifique ou documentaire, seront mis à la charge des collaborateurs qui désireront les voir imprimés dans le *Bulletin*.

2^o L'assemblée des présidents qui avait pourtant son utilité et on l'a vu à cette assemblée où, grâce à son travail, la besogne a pu être liquidée rapidement, sera supprimée jusqu'au retour de temps meilleurs. M. Grandchamp ayant demandé que quelques *Bulletins* fussent mis à disposition des Sections, inspecteurs, pour faciliter le recrutement de nouveaux membres, il fut également décidé de mettre à disposition les dits *Bulletins* au prix coûtant.

Au titre Réclame pour la vente du miel, on vit apparaître à nouveau déjà bien des idées émises et, comme en 1931, la Romande prendra part au Comptoir Suisse de Lausanne. A ce sujet il y a lieu de remercier vivement la Section de Lausanne et spécialement M. Grandchamp pour le dévouement dont ils ont fait preuve et le grand service qu'ils ont rendu et rendront en 1932 au comité.

La date de l'assemblée générale n'a encore pu être fixée, car elle est liée au congrès international d'entomologie de Paris, afin que les apiculteurs et savants puissent prendre part aux deux manifestations. La Section des Alpes s'est bénévolement offerte à recevoir les apiculteurs romands. La date et le programme seront discutés ultérieurement. Un départ est toujours triste, et c'est avec chagrin que le comité proposa le remplacement de M. l'abbé Coillard qui, après 25 ans de services rendus à la cause apicole, se voit dans la nécessité de dire adieu à ses collègues du comité. Il a été le premier apiculteur fribourgeois qui ait fait partie du comité de la Romande, en remplacement de M. Bertrand, et son entrée date de 1907. M. Mayor lui remit à cette occasion un diplôme de vétéran et un gobelet que nous lui souhaitons de remplir encore pendant de nombreuses années. Fribourg présenta comme son successeur M. l'abbé Gapany, à Vuippens. Inutile de le présenter ; chacun connaît son entrain, son dévouement à la cause apicole et la manière dont il a redressé la Section de la Gruyère. Il est reçu à bras ouverts par ses collègues du comité.

La Romande se joindra à la Suisse alémanique pour que la Confédération lui facilite, par l'octroi d'un subside, l'envoi de deux délégués au congrès de Paris. Le comité s'entendra dans ce but avec les collègues suisses alémaniques. Réclame, annonces non apicoles, tableaux, etc., furent passés au crible de la discussion pour échouer

finalement entre les mains du comité qui a déjà bien de la besogne en perspective pour 1932.

Le concours de ruchers aura lieu en 1932 dans le groupe IV ; Les Alpes, Pays d'En-Haut, La Gruyère et Fribourg. Avis à ceux que cela intéresse pour prendre toutes les dispositions voulues afin de n'avoir que des maximum de points, y compris les points pour la comptabilité.

La Section Chasseral est également désignée pour procéder à la vérification des comptes. Espérons qu'elle annoncera la fin de l'ère des déficits.

Quant aux bocciaux de la Romande, l'assemblée décide de ne pas créer de dépôt chez des particuliers, mais de ne passer que par les Sections et leur comité. Et voilà, en peu de mots, ce que fut l'assemblée des délégués de 1932. Impression générale et bienfaisante d'un retour à la simplicité et de ne pas disperser ses forces dans des discussions longues et futiles.

Le secrétaire : *Dr E. R.*

RAPPORT DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*présenté à l'assemblée des délégués du samedi 14 mars 1932,
à Lausanne.*

Messieurs les délégués,

Lorsque la Société Romande s'est fondée, les promoteurs du mouvement ont cherché tout d'abord à réunir les apiculteurs autour du noyau primitif dans le but de les faire profiter des expériences acquises, mais plus encore dans le but de grouper cette élite de vrais apiculteurs que l'on savait disséminée un peu partout.

A cette époque il y avait bien les postes, quelques chemins de fer, mais les moyens de transport étaient coûteux et n'étaient pas toujours faciles : c'est pourquoi l'idée du comité en favorisant la création des groupements qui sont devenus les Sections, a voulu mettre à la portée de tous les apiculteurs l'enseignement et les utiles échanges de vue qui se faisaient dans ce premier comité.

Nous disons donc que les Sections sont aussi bien l'organe de contact avec le comité central, que l'organe de diffusion de l'enseignement.

Réunissant dans un faisceau plus étroit, et par tant plus compact, les apiculteurs d'une région déterminée, elles ont un horizon bien ouvert, dans un champ d'activité que rien n'entrave ; elles peuvent et doivent contribuer dans une large mesure à l'activité et au développement de notre Société.

Dans une Section, si le comité veut se donner un peu de peine, s'il sait se dépenser pour rendre les réunions un peu instructives, attrayantes et gaies, il aura beaucoup fait pour notre cause et, il y aura beaucoup moins de « sauvages » dans sa région.

Le comité central est mal placé pour faire, à ce sujet, les repêchages nécessaires. Il ne connaît pas ou connaît mal les récalcitrants. Ce travail, pas toujours facile nous en convenons, est donc un des premiers devoirs des comités de Sections, car il ne suffit pas d'avoir groupé un certain noyau, il faut le maintenir compact et surtout chercher à amener les réfractaires qui seront toujours le plus grand danger de notre Société. Nous constatons avec peine une diminution des effectifs, et nous nous demandons pourquoi ces apiculteurs se retirent. Cette question, très complexe pour le comité central, le serait peut-être moins pour certaines Sections. Ne pourrait-on pas, partiellement tout au moins, retenir ces défaillants, ou bien y a-t-il un avantage à les laisser partir, sachant d'avance que s'ils ne sont pas avec nous, ils seront contre nous... Messieurs, nous vous laissons répondre.

Au 31 décembre dernier, l'effectif de nos membres était de :

Fédération fribourgeoise, 399 ; Fédération du Jura Berne, 439 ; Fédération neuchâteloise, 543 ; Fédération valaisanne, 453 ; Société genevoise, 193 ; Fédération vaudoise, 1409. Au total, 3436 membres, en diminution de 285 sur l'année précédente. Il y a bien quelques nouvelles inscriptions, mais ce chiffre est éloquent et nous montre qu'il y a un sérieux effort à faire si nous ne voulons pas que les charges que la Société Romande s'est créée ne pèsent lourdement sur les cotisations futures. Voici une statistique faite par l'Union suisse des paysans :

Le nombre des sociétés d'apiculture n'a pas changé, mais leur effectif s'est accru de 2143 membres (14 %). Le 52 pour cent, en chiffre rond, des propriétaires de ruches font partie d'une société d'apiculture. Si dans la Suisse occidentale, les apiculteurs affiliés à une association sont relativement peu nombreux, par contre à Zurich on en compte 87 %, à Zoug, 86 % et à Glaris 84 %.

Les conférences sont certainement un excellent moyen de diffusion de l'enseignement, et nous ne refusons aucune de celles qui

nous sont demandées, quoique nous estimions quelquefois que l'on pourrait éviter de déplacer si loin les conférenciers. Ne va-t-on pas souvent chercher bien loin ce que l'on a à sa portée ?

Mais voilà, notre phalange de conférenciers a su se faire une belle renommée et chacun veut entendre qui lui fait plaisir.

Les réunions qui nous laissent toujours une excellente impression sont celles où il y a beaucoup de discussions ; où les apiculteurs d'une contrée qui se connaissent tous peuvent sans gêne prendre tour à tour la parole et émettre librement leurs idées. Ces moments de libre expansion nous ont souvent valu l'occasion d'entendre des remarques pleines de justesse et de bon sens.

Pour ce faire, il suffit que le comité prépare une ou deux questions à traiter et qu'il désigne d'avance un introducteur qui, par un exposé très court, provoquera la discussion ; quitte à lui de dire des bêtises pour faire réagir l'assemblée. De l'entrain, de l'émulation, de la vie, voilà ce qu'il faut pour maintenir en forme une société. Et c'est précisément ce qui manque dans nombre de Sections, qui se contentent d'être là pour la forme.

Nous regrettons beaucoup, Messieurs, pour vous et pour nous de devoir insister sur cette question, mais il faut absolument que certaines Sections réagissent ; celles dont le « je m'enfichisme » du comité déteint sur les apiculteurs de la région, qui ignorent totalement la Romande, et que l'on ne voit que lorsqu'il s'agit de toucher un jeton de présence.

Il y en a d'autres dont les dirigeants se tiennent à l'écart par snobisme, trouvant le comité de la Romande bien homogène, et qui préfèrent se détacher du groupe pour satisfaire des ambitions personnelles...

Nous ne voulons cependant pas laisser supposer que rien ne va plus dans la Romande ; ah, certes non, car il y a quelques Sections qui sont pleines de vie, travaillant avec entrain et dont les comités ont à cœur les intérêts du groupe.

Celles-là remplissent certainement le but pour lequel elles ont été créées.

Onze de ces vaillantes nous ont envoyé leur rapport et nous les citons par ordre chronologique :

Les Alpes, Genève, Montagnes Neuchâteloises, Côte neuchâteloise, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Valais, Jura-Nord, La Béroche, Morges, Lausanne et Gruyère.

Plusieurs présidents nous ont envoyé simplement le double du rapport présenté à la réunion de Section ; cela suffit amplement

pour nous montrer ce qui a été fait, ce qu'on se propose de faire et nous ne demandons pas davantage.

.
Messieurs, je m'arrête, car je vois ici des fautifs dont la figure me dit que le sermon a assez duré. Qu'ils ne m'en veuillent pas : un peu de franchise ne fait jamais de mal.

* * *

Nous avons en outre reçu du président de la Fédération vaudoise un double du copieux rapport qu'il a adressé au Département cantonal de l'agriculture ; rapport très suggestif sur l'apiculture dans le canton de Vaud et la situation des 18 Sections qui composent cette fédération.

Signalons aussi avec plaisir, les rapports très complets sur l'état sanitaire dans les cantons de Neuchâtel et Genève par MM. Huguenin et Paintard ; ces derniers rapports seront publiés dans un prochain *Bulletin*, de même que celui du canton de Vaud, dont M. Magnenat, inspecteur cantonal, vous parlera en cours de séance.

Avant de quitter ce chapitre nous voulons aussi féliciter M. le Dr Perret d'avoir, cet hiver, organisé un cours d'apiculture pour les chômeurs que la chose intéresse. S'il a réussi à développer le vrai goût de l'apiculture chez quelques-uns, il aura fait œuvre utile ; il aura la légitime satisfaction d'avoir consacré et peut-être pris sur son repos des heures de travail qui n'auront pas été perdues.

* * *

Voyons maintenant un peu la caractéristique de 1931.

Certes ce n'est pas la récolte qui la rendra mémorable, non. Cependant 31 laissera une superbe page dans les annales de l'apiculture. En effet, nous ne pouvions passer le centenaire de la mort de François Huber sans une manifestation qui fût digne de ce grand savant. Cette commémoration que nous avons fait coïncider avec l'assemblée générale de Genève laissera à tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister, l'impression d'une journée qu'on n'oubliera pas.

Le *Bulletin* ayant publié à ce sujet un compte rendu très complet, nous voulons simplement relever combien cette manifestation fut rehaussée par la présence de la délégation de nos amis de France et la belle cohorte que le président de notre société sœur de la Suisse alémanique avait amenée avec lui.

La maquette de Huber immortalisera ce nom et nous remercions la Société genevoise d'apiculture d'avoir bien voulu la prendre sous sa protection.

Il y a d'autres faits importants qui caractérisent l'année 31, tout d'abord la grosse question des bocaux qui n'a pas été menée à chef sans donner beaucoup de « tintoin » et de travail au comité et particulièrement à son président.

Heureusement, c'est chose faite, et nous aurons au premier printemps à disposition les trois genres de bocaux demandés ; soit 1 kg., $\frac{1}{2}$ kg et $\frac{1}{4}$ de kg. La verrerie de St-Prex ne faisant pas d'expéditions restreintes, nous vous recommandons de procéder comme l'année dernière et de passer les commandes par groupement ou par Section. Avec les bocaux officiels, 1931 a vu pour la première fois utiliser la marque S. A. R. que vous avez adoptée l'an dernier. Cette marque, comme bien on pouvait s'y attendre, a donné et donnera lieu encore à bien des critiques. Nous n'avons pas non plus la prétention de dire que tout est parfait dans ce domaine ; mais il fallait commencer et croire que du premier coup d'adaptation de cette marque donnerait satisfaction à tous, nous ne l'avons pas espéré non plus. L'essentiel était que la Romande eût sa marque. Quant au mode d'utilisation de cette marque, étiquette et bande de garantie, nous nous en remettons à votre bon sens. Il est certain que le losange qui caractérise bien cette marque n'est là que comme tire-l'œil et que, seule la bande de garantie placée du corps du bocal au travers du couvercle donne sécurité à l'acheteur.

(A suivre.)

A. Mayor.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR AVRIL

Le soleil a brillé sur la blanche campagne.
Coulant le long des toits, un filet d'eau témoigne
Que l'hiver est las de fatiguer les gens
Et qu'il va faire place à messire Printemps.

D'un pas alerte, il vient, sans tambour ni trompette,
Surprendre en sa torpeur la nature muette,
Eloigner les frimas, provoquer les bourgeons,
Avec un ciel d'azur embellir les vallons.

J. Nel.

Avril, mois prometteur, comme la jeunesse, tantôt plein de sourires, tantôt mouillé et piteux comme un barbet qu'on a jeté à l'eau,

mois qui fait tressaillir d'émotions l'apiculteur même endurci. Et cette année, il nous donnera ce que mars ne nous a pas donné : la vue de ces premières grandes sorties, avec feux d'artifice, peinture « au pistolet » de tous les toits de ruches et des belles lessives environnantes...

Mars a continué avril en effet : nuits froides, bise « carabinée », avec comme intermède chutes de neige sérieuses, bien venues dans les régions montagneuses. Nous avons donc devant nous toutes ces ravissantes journées où nous nous sentons réveillés par le spectacle jamais trop vu des ruchées bourdonnantes, saluant le retour des beaux jours. Les prairies sont encore toutes rousses, les bourgeons des arbres n'ont pas encore bougé, à peine peut-on voir dans quelques endroits très abrités quelques timides essais de verdure courageuse. Et pourtant nous écrivons ceci au jour officiel de l'entrée de Monsieur Printemps... mais il y a eu, paraît-il, retard et complications dans le voyage de ce gracieux personnage. Il est probablement Vaudois cette année... et il « a le temps ».

Alors que faire au rucher ? Théoriquement, il y a énormément à faire, mais pratiquement pour le moment, il s'agit encore de tenir ses ruches au chaud, bien au chaud et de prendre toutes précautions contre le froid. Je sais bien que la nature pourra en quelques jours se transformer et faire des pas de géant, tandis qu'il faut toujours tant de jours pour faire une abeille et pas un de moins. Ce sera donc difficile de bien agir ce mois-ci et surtout de prédire ce qu'il faudra faire, le rédacteur est très embarrassé.

Habilement, il se retranche derrière l'autorité de la « Conduite du rucher ». Relisez ce livre et si vous ne l'avez pas, voilez-vous la face pour cacher votre honte et versez immédiatement fr. 3.— au compte de chèques de la Romande pour recevoir ce trésor par retour du courrier ou par avion.

Et puis ? Dès que vous le pourrez, contrôlez les provisions de vos ruches. Notre ruche sur bascule, qui nous semble moyenne, a consommé, ces trois dernières semaines, malgré la rigueur du temps, un demi kilo par semaine environ. C'est dire que l'abeille, sans trop se soucier des temps de misère, va de l'avant, ne prend pas la crise comme raison de ne plus rien faire, mais se prépare quand même et malgré tout, à profiter de la belle saison...

Ne laissez pas vos colonies mourir de faim, celles qui ont eu le courage d'élever des générations de butineuses méritent que vous leur donniez abondamment. Quant aux faibles, laissez-les se développer sans stimulant, il est dangereux de vouloir les forcer.

Cette année, il me semble que la sagesse nous dit plus que jamais : Ne multiplie pas le nombre de tes colonies, mais fais en sorte que tu n'en aies que de bonnes, supprime ou réunis les autres. Et je me permets de vous répéter ce que je disais il y a plusieurs années déjà : Transvasez vos colonies, c'est un « remue-ménage » qui opère des transformations remarquables. Et même, essayez ce petit truc : en remettant les rayons dans la nouvelle caisse, mettez-les, non comme ils étaient, mais en sens inverse, soit l'arrière en avant, cela met les provisions en avant et constitue un stimulant extraordinaire.

Avril est le mois de la visite à fond. Pour cette opération, intéressante au plus haut degré, attendez quelque belle journée qui aura été précédée d'autres beaux jours. Ayez votre enfumoir bien en ordre, pourvu de bon combustible, votre agenda apicole (demandez-en un à M. Haesler, à St-Aubin (Neuch.), si vous n'en avez pas) et procédez avec ordre, calme et patience à l'aide de quelqu'un si possible, à condition que ce quelqu'un ne soit pas votre fiancée ou votre épouse, car alors il y aurait des gestes... disons simplement : troublants pour ne pas dire autre chose. Auparavant, vous aurez appris par cœur tout le chapitre « avril » de la *Conduite du rucher*. Si c'est ainsi, le rédacteur peut se taire et vous laisser faire.

Toutefois, je vous dis encore quelque chose. C'est à propos des cadres. Jusqu'ici la prescription classique, c'est de laisser au bas du cadre un espace entre le bas de la feuille gaufrée et la traverse du bas. On veut ainsi permettre l'extension de la cire... Mais un apiculteur d'expérience fait au contraire reposer la cire sur cette traverse et déclare qu'il n'a plus jamais de rayons effondrés, malgré les secousses d'un transport répété plusieurs fois par an à la montagne et par de mauvais chemins. Il y a des prescriptions classiques qui demandent à être revisées ou en tout cas contrôlées par d'autres essais. On peut laisser un petit espace au sommet de la feuille, les abeilles souderont solidement celle-ci et l'on s'en trouve bien.

Nous ne parlons pas d'élevage de reines : il y a dans ce numéro de quoi faire réfléchir à ce sujet (article du Dr Brunnich) et d'ailleurs on trouve dans d'autres numéros nombre d'indications précieuses. En outre, il faudrait trop étendre cet article déjà trop long pour traiter de cela convenablement.

Je me borne à vous dire, mon cher débutant : Profitez de ce mois d'avril, le plus propice à vous permettre de voir les merveilles de l'intérieur de la ruche, à mettre en pratique tout ce que vous aurez

lu ou entendu sur ce monde si petit mais si supérieurement intéressant, que constitue une colonie d'abeilles.

Daillens, 21 mars.

Schumacher.

P.-S. — On nous a demandé si l'on pouvait encore transporter des ruches à ce moment. Nous avons dit deux fois au courant de cet hiver qu'il fallait profiter de la mauvaise saison pour faire ces transports ou déménagements. Maintenant il est trop tard, à moins d'aller à plus de deux kilomètres en ligne droite, à moins encore aussi que d'ici à ce qu'on nous lise, l'hiver se soit continué et qu'il n'y ait pas eu de grande sortie. Mais c'est peu probable, espérons-le. Alors que faire, s'il faut quand même déménager ? Une fois les ruches mises en place, n'ouvrir les trous de vol que quelques heures plus tard et masquer ces trous de vol par une tuile ou un obstacle quelconque, afin de forcer à une nouvelle orientation. Comme il n'y a pas de risque d'étouffement (si l'on a pris soin cependant de mettre un treillis métallique au-dessus des rayons ou de la hausse). On fera bien de rétrécir le trou de vol au passage d'une abeille. Ainsi l'attention des butineuses sera forcée et les pertes, par retour à l'ancien emplacement, seront bien diminuées. Au surplus, on peut laisser sur l'ancien emplacement une ruche vide qui recueillera les abeilles, que l'on redonnera à l'une des colonies, après les avoir laissées deux jours en cave (avec un peu de nourriture naturellement).

LE POUR ET LE CONTRE DE LA RACE COMMUNE

Nous avons lu attentivement sur notre *Bulletin* le compte-rendu de la conférence donnée par M. Lehmann à Neuchâtel. Puisqu'il dit que certains apiculteurs de la Suisse romande sont contre la race commune, nous nous permettons d'émettre quelques objections sur leur méthode de sélection et sur la race qu'ils ont choisie.

En Suisse allemande, les sociétés d'apiculture ont fait de grands efforts pour arriver à sélectionner partiellement les abeilles en choisissant comme race l'abeille commune.

Leur première recherche a été faite afin d'obtenir une bonne abeille, qu'elle soit bien adaptée au climat par son développement et son travail, qu'elle puisse profiter le plus possible de ce que lui offre la nature.

Là où la floraison printanière, le cerisier, la dent-de-lion, offrent

du miel, l'abeille doit être précoce, la colonie doit être forte au commencement de mai.

Là par contre, où cette récolte manque : par exemple sur le sol calcaire, là où l'apiculteur compte sur le miel de forêt, il suffit que l'abeille se développe un peu plus tard pour qu'elle ne consomme pas trop avant l'arrivée du nectar.

Cette race a-t-elle vraiment une supériorité sur les autres ? Sur cinq races pures que nous avons expérimentées, toutes peuvent être acclimatées. Leurs filles (reines) de ces races, nées dans le pays et restant pures ont des avantages très marqués sur notre race noire. A part la race carniolienne, abeilles à progéniture surabondante, les races abâtardies doivent être éliminées de nos ruchers.

Avant l'interdiction d'importer des reines étrangères, les apiculteurs suisses étaient les plus grands acheteurs. Par ces mélanges de sang, ces changements de couleur, nous avons bien abâtardi nos abeilles, car lors des croisements de races, il faut que l'apiculteur ait une grande attention pour éviter la consanguinité. Vu ces changements de sang d'alors, il nous est bien difficile de dire si nous avons encore une race pure de notre abeille commune.

Il ne faut pas oublier que cette race a été la première domestiquée et nous ne la trouvons plus à l'état sauvage. Du temps de l'apiculture ancienne, la nature aidait à maintenir la race à sang pur, évitait la consanguinité, grâce aux essaims volages qui se déplaçaient à de grandes distances. Aujourd'hui ces essaims n'existent plus, car l'apiculteur ne laisse plus la liberté à ses abeilles de s'en aller. Par contre, si de nos jours, nous n'avons plus d'essaims volages pour apporter un sang nouveau à nos ruchers, la sélection renversée, faite par nos ancêtres, nous a laissé des tares. De ce temps, les bonnes colonies qui avaient donné de bonnes récoltes étaient condamnées à mourir pour leur extraire le miel. Les colonies médiocres qui n'avaient peu ou pas donné de récolte étaient conservées. Ne pouvons-nous pas confondre cette race avec l'abeille italienne pure qui sous notre climat devient en peu d'années aussi noire que la commune tout en conservant le sang italien ? Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette race, tout en restant pure mais de couleur noire, conserve un caractère très doux. Si elle devient hybride, possédant un ou deux anneaux jaunes, elle devient très irascible. Avons-nous des preuves de posséder encore pure notre race commune ; nos amis apiculteurs allemands ne doivent pas être plus assurés que nous, car l'œil le plus exercé n'arrive pas à discerner notre race avec l'italienne pure sous couleur noire si nous ne l'avons pas bien pointée.

Pour l'adaptation au pays par des races étrangères, il faut prendre les mesures nécessaires en faisant l'élevage de reines provenant de ces souches. Les larves royales se développant dans notre milieu seront acclimatées pour notre sol.

Les pays ayant une floraison très printanière, la nature se chargera elle-même du développement des colonies d'abeilles quelle que soit la race. Ces pays auront toujours des journées plus chaudes. Malgré un fort stimulant, les colonies ne se développent que graduellement et à mesure que la chaleur augmente. Nous sommes assurés que les abeilles habitant des régions printanières auront une grande avance sur les autres.

Là où l'apiculteur compte particulièrement sur la forêt, il faudra que les colonies se développent tardivement. Cela ne dépendra que de l'apiculteur. Pour des régions si pauvres en prairies et si tardives, il ne sera pas nécessaire de stimuler pour activer la ponte et l'agrandissement du nid à couvain sera retardé.

Comme seconde qualité, ils ont cherché la longévité d'une race d'abeilles et c'est la race commune qu'ils ont choisie. D'après nos essais, nous avons constaté que c'est la race caucasienne et la race commune qui ont la vie la plus courte sous notre climat. Par contre, les chypriotes et italiennes vivent plus longtemps. En fin de mai, lorsque nous introduisons une reine jaune dans une colonie d'abeilles noires, lorsque la mise en hivernage est arrivée, nous ne constatons plus une seule abeille noire. Au contraire si nous introduisons une reine commune dans une colonie d'abeilles jaunes, nous remarquons pendant les sorties favorables du début de l'hiver que la couleur jaune subsiste encore.

Ils veulent que leur race ait des populations très fortes au moment de la miellée. Nous ne voyons pas comment une race sera capable de prévoir si l'année leur sera défavorable, si le printemps sera retardé ou trop avancé. Pour de telles années, ce sera à l'apiculteur de prendre des précautions, à savoir : stimuler à temps voulu pour avoir des butineuses en nombre suffisant pour s'attaquer à la récolte lorsqu'elle est arrivée.

D'après M. Lehmann, les colonies, qui développent trop leur couvain, surtout avant le 10 mars, perdent beaucoup de butineuses en cas de mauvais temps au mois d'avril ; et que les colonies se développant un peu plus tard, soit dans la seconde moitié du mois de mars, dépassent en force celles qui se sont développées si vite. En cas de retours de froid du mois d'avril, c'est à l'apiculteur de prendre des précautions pour ne pas laisser affaiblir ses colonies actives.

En général, la première visite du printemps se fait en Suisse romande aux premiers beaux jours de mars. A cette première inspection, nous trouvons des colonies avec 4 et 5 rayons de couvain et de 6 à 7 rayons occupés par les abeilles, suivant les années un peu plus, un peu moins. Ce sont sur ces colonies actives que nous comptons pour récolter la dent-de-lion.

(*A suivre.*)

Th. Pahud.

LES PLANTES QUI DISPARAISSENT

Nous voyons dans le rapport de l'assemblée des présidents à Yverdon, que les délégués ont discuté sur le moyen de remédier à la diminution de l'esparcette.

Il est certain que dans notre terre romande les plantes mellifères en général sont en diminution et certaines espèces en particulier en voie de disparition.

Il ne faut donc pas s'étonner si les récoltes de miel deviennent plus faibles et plus irrégulières qu'autrefois.

C'est surtout en plaine que la chose se fait sentir ; en montagne, le sol plus pierreux et l'altitude ne permettent pas la culture comme en bas, où, dans certains endroits particulièrement fertiles, les terres sont en majorité occupées par des cultures de céréales et plantes sarclées.

Dans notre contrée, en particulier, a disparu le fameux colza dont, autrefois, chaque famille semait un champ.

Très rares aussi les esparcettes qui étaient, il y a 60 à 70 ans, plus nombreuses que les luzernes.

Il en est de même pour les sauges et scabieuses qui diminuent au fur et à mesure que les vieux prés se rompent.

Les drainages ont aussi causé un grand tort à notre flore mellifère ; car les bas-fonds humides et marécageux sont souvent le paradis des abeilles.

Dans ces bas-fonds coupés de fossés et de haies, le sol froid donne un fourrage maigre qui se fauche très tard, ce qui permet l'épanouissement complet de la flore qui est, en général, riche en plantes mellifères. Dans les parties les plus humides, la benoite des ruisseaux envahit le sol ; cette plante, que nous tenons pour une des meilleures, en nectar, fleurit à une saison où les autres sont rares, soit entre la floraison des arbres fruitiers et celle des foins ; le calice de la fleur

n'est pas lavé par la pluie, car sa corolle tournée en bas et ses pétales à moitié épanouis, lui permettent de sécréter un abondant nectar par le plus mauvais temps, qu'à la première éclaircie les avettes en foule s'empressent de recueillir. Il y a aussi la cardamine, le lychnis rouge ou œillet de poète, le lotier des marais, deux variétés de scabieuses et enfin, vers l'automne, le chardon à chardonneret.

Dans les haies, plusieurs arbustes ont aussi une floraison excellente pour nos abeilles : plusieurs variétés de saules marsaults, le chèvre-feuille sauvage, le cornouiller sanguin, le troène et le nerprun qui donne, pendant tout l'été, une petite fleur verdâtre très recherchée. (A M. H. Berger qui en demanderait le nom.)

Sur le bord des canaux, de grosses eupatoires chanovrines et des épilobes occupent aussi, à la fin de l'été, les butineuses, sans compter les vieux saules avec leurs grosses têtes qui ressemblent en hiver à des sentinelles veillant sur la campagne endormie.

Malheureusement pour les ruchers, chaque année, commune après commune, les ingénieurs arrivent, marquent des chemins, des canaux de drainage ; les haies tombent sous la pioche des défricheurs ; la charrue retourne les vieux prés séculaires et les butineuses errent en vain sur les champs de blé et de pommes de terre riches en promesses, mais stériles en nectar.

Plusieurs de ces bonnes plantes mellifères s'en vont peu à peu et certaines n'existeront bientôt plus que dans le souvenir, comme celles qui existaient autrefois dans le Grand Marais, cette grande plaine qui s'étend entre les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et qui était, il y a 70 ans, complètement inculte.

En hiver, par les hautes eaux, tout était submergé, mais en été le marais se couvrait d'une végétation luxuriante : il y avait, paraît-il, de très curieuses plantes dont certaines ont probablement disparu de notre pays depuis que la correction des eaux du Jura a rendu ce grand territoire à la culture. Je me contenterai de citer les mellifères qui nous intéressent ici : de nombreux buissons de nerprun et de saules émergeaient des roseaux et des laiches, des menthes en grand nombre, des salicaires, des onagres ou belles de nuit, des eupatoires chanvrines ; il y avait aussi une graminée qui donnait quelquefois une abondante miellée à l'aisselle des feuilles et enfin, à l'automne, de grandes étendues de vendangeuses bleues sur lesquelles butinaient les abeilles jusqu'en octobre ; disparues ou presque, toutes ces plantes et combien d'autres encore.

Et là où autrefois le héron et la cigogne régnaient en maîtres, les charrues et les tracteurs retournent une belle terre noire très fertile ;

mais malheureusement pour nos abeilles, lorsque ces terrains se remettent en gazon, il ne vient guère que des graminées, le sol très azoté empêche les légumineuses de prospérer.

Mais si le passé émeut le cœur de l'homme, il ne remplit pas les hausses ; il faut donc que les apiculteurs cherchent par tous les moyens à remplacer par d'autres les plantes disparues ou en diminution. Par exemple, remplacer la vieille esparcette par celle à double coupe, avantageuse sur plusieurs points, puisqu'elle fleurit aussi bien lors de la seconde coupe qu'à la première, donc davantage de fourrage, deux floraisons, plus grande longévité, étant moins vite étouffée par d'autres plantes. Le lotier, le trèfle blanc sont aussi très visités. Semer et planter dans les endroits incultes, tels que talus, berges gravières, le mélilot, la verge d'or.

Planter en bordure des forêts, des saules marsaults, des robiniers-acacias ; sur les places et près des habitations, des tilleuls, des érables, des marronniers, au lieu de l'éternel platane qui est du reste malsain.

Il y a aussi les buissons et plantes ornementales en grand nombre ; puis une excellente plante grimpante, « *Ampelopsis Weitschi* », qui se colle à la muraille d'une curieuse façon, sauf contre les murs fraîchement blanchis à la chaux.

En un mot, chaque apiculteur a à propager dans le voisinage de son rucher les plantes qui conviennent à son climat et à son sol, car il ne faut pas oublier qu'une plante peut être excellente à un endroit et médiocre à un autre comme production de nectar.

P. Javet.

ELEVAGE DE REINES ¹

(Suite.)

Elevage avec la boîte d'arrêt.

C'est la méthode à suivre de préférence pour celui qui désire obtenir beaucoup de reines d'une manière sûre. Le matériel pour la fabrication de cellules est toujours donné ici soit en amorces, soit en cellules isolées (découpées), soit en cellules artificielles. Dans les deux premiers cas il est important que le rayon dont on se sert soit

¹ Ces articles sont la traduction de la brochure du Dr Brunnich : « *Meine Königinzucht* », éditée par la maison Eugène Ulmer, à Stuttgart. Cet ouvrage en allemand se vend : RM. 1.80.

jeune ; avec de vieux rayons le résultat laisse à désirer. Dans ce but il est bon de donner à la colonie de race une feuille gaufrée (nourrir, s'il n'y a pas de miellée) ; après 4-6 jours ce rayon nous fournira le matériel nécessaire. Malheureusement l'envie de bâtir n'est pas bien grande au moment où l'on fait ces préparations pour l'élevage, mais avec un nourrissage d'un demi-litre de miel dilué on arrive à l'ordinaire au même résultat. Pour y inciter les abeilles il est utile d'ajouter à la nourriture un blanc d'œuf. Plus tard il est souvent très difficile de trouver un rayon qui se prête à nous fournir le matériel d'élevage et dans ce cas la meilleure méthode est celle avec des cellules artificielles.

La préparation d'amorces et de cellules artificielles.

Pour élever des reines il nous faut des larves de 3½-5 jours (toujours depuis l'œuf), c'est-à-dire des vers tout petits, à peine visibles, jusqu'à des vers qui forment un demi-cercle dont le diamètre est la moitié du diamètre de la cellule. Aussitôt que j'ai trouvé un rayon convenable, j'en brosse les abeilles dans la ruche et alors on peut examiner la bâtisse avec tout le confort possible. Si je trouve une place où la ponte est assez régulière et où se trouvent les larves voulues, j'y découpe une pièce carrée ou en forme de losange d'environ 40 cm². Il arrive qu'on est obligé de couper plusieurs pièces, si la ponte est irrégulièrement distribuée. Pour sauver le rayon j'ajuste des pièces d'un autre rayon que je fixe dans les trous et après cela je rends le rayon à la colonie.

Pour faire des amorces « Alley » on ne peut se servir que d'un côté de la pièce du rayon. Avec un bon couteau un peu chauffé je me coupe des stries qui contiennent une série de cellules. On en coupe encore environ la moitié des parois des cellules (avec un couteau à désoperculer chauffé) pour faciliter aux abeilles la construction de cellules royales. Il s'agit d'obtenir des stries de la largeur d'une cellule où les petits vers alternent avec des cellules vides pour éviter l'élevage dans deux cellules voisines. Souvent je fais un greffage, c'est-à-dire j'ôte la larve trop grande d'une cellule pour y poser une autre larve convenable, tout à fait comme on le fait pour greffer les cellules Doolittle. Il va de soi qu'on enlève toutes les larves plus âgées de 5 jours. En somme, c'est un travail assez délicat et pour ceux qui n'ont pas une main légère il vaut mieux travailler avec des cellules isolées découpées avec une pince emporte-pièce, comme on les achète chez les marchands d'articles apicoles.

Pour fixer les stries ou les cellules isolées, j'emploie presque tou-

jours des rayons à miel, dans lesquels j'ai inséré une liste au milieu. Avec de la cire liquéfiée on colle les stries aux faces inférieures de la liste et de la barre supérieure du cadre.

Pour obtenir des *cellules isolées* on rase d'abord la face du rayon qu'on ne veut pas employer presque jusqu'au milieu. Dans une tasse on a de l'eau chaude, dans laquelle on plonge la pince et quand on a suffisamment de cellules (jusqu'à 50 et de plus) on les colle comme les stries. Le seul inconvénient est qu'il faut sacrifier une grande partie du rayon.

Pour les *cellules artificielles* je me sers dans la règle de l'ancienne méthode Doolittle. Avec les bouchons en bois et les cupules il faut beaucoup plus de place et je n'y vois guère un grand avantage.

Pour employer des cellules artificielles il nous faut en première ligne de la *gelée royale*. On l'obtient soit d'une colonie ou d'une petite colonie de réserve qui a bâti des cellules royales, soit d'une colonie rendue orpheline. On peut aussi se servir de la gelée conservée. Dans une petite bouteille on met la gelée de toutes les cellules royales qu'on peut obtenir. Si le bouchon de la bouteille ferme bien on a alors une masse consistante, jaunâtre, qui se conserve dans un endroit sec et froid plusieurs mois. Pour préparer la gelée on prend de la masse que l'on laisse pour plusieurs heures dans une petite quantité d'eau à laquelle on a ajouté un peu de miel. Là la gelée prend du volume. Alors on verse le liquide et avec un petit bois ou un petit bâton de verre on remue bien la masse jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait homogène. Si c'est nécessaire, on la dilue encore dans un peu d'eau.

Avec quelque exercice les cellules Doolittle se font facilement et très vite. J'emploie quatre bâtons en bois dur, faits au tour, d'une épaisseur d'environ 100 mm. aux deux bouts. Ces bouts sont arrondis et légèrement coniques des deux côtés, ce qui facilite beaucoup le détachement des cellules achevées. Je pose ces bâtons dans un verre avec de l'eau froide en les tournant de temps en temps pour qu'ils trempent bien dans l'eau des deux côtés. On chauffe un peu de bonne cire claire jusqu'à ce qu'elle soit bien liquide, sans pourtant trop chauffer. On prend le premier bâton, le secoue, pour en faire tomber l'eau adhérente, on le plonge d'environ 12 mm. dans la cire ; on l'en sort aussitôt et l'on fait la même chose avec l'autre bout. On serre ce bâton entre le pouce et l'index de la main gauche et fait la même opération avec le deuxième bâton qu'on prend entre l'index et le majeur et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait les quatre bâtons entre les doigts de la main gauche. Ces quatre bâtons sont donc munis d'une capsule de cire. Maintenant on prend le premier bâton, on le

plonge encore une fois dans la cire mais moins profondément et on le met entre le pouce et l'index ; ainsi de suite avec les autres bâtons. On prend de nouveau le premier bâton, on le tourne et plonge l'autre bout dans la cire et ainsi avec les autres bâtons. Je pose les quatre bâtons sur la table, je prends le premier et avec les trois premiers doigts de la main gauche je tiens doucement la capsule de cire et je tourne le bâton avec la main droite, jusqu'à ce que la capsule se détache. On la met de nouveau en place, mais légèrement, on en plonge encore une fois le bout extrême dans la cire et on colle rapidement la cellule au bois du cadre en tenant la capsule entre le pouce et l'index, de sorte qu'elle reste en place quand on retire le bâton. Comme cela on a 8 cellules et le même jeu recommence jusqu'à ce qu'on en ait assez (jusqu'à 60).

Il s'agit de garnir ces cellules de petites quantités de gelée royale. J'ajoute à la gelée d'une ou plusieurs cellules un peu d'eau, je remue bien avec une baguette de bois. Une belle cellule peut fournir assez de suc pour 20 à 30 cellules artificielles. Je coupe des baguettes de bois : celle pour ramasser la gelée, plate, au bout en forme de spatule, une autre baguette plus ou moins pointue pour introduire le suc au fond de la cellule. Avec la spatule je prends une portion de gelée, je la tiens dans la main gauche, je charge la baguette pointue avec une goutte de cette gelée, comme une petite tête d'épingle et je l'introduis sur le fond de la cellule.

Quand toutes les cellules sont munies de gelée il faut les greffer. Pour prélever les vers il est commode d'avoir un petit morceau de rayon, mais on peut aussi prendre les vers directement dans le rayon entier. Dans les deux cas on rase les parois des cellules, dont on veut prendre les vers, environ jusqu'à la moitié, ce qui facilite beaucoup ce travail délicat. On emploie pour cela un couteau à désoperculer bien aiguisé et chauffé sur une flamme d'esprit-de-vin.

Pour le greffage on peut se façonner soi-même une mince pièce de bois dont on taille en pointe l'un des bouts. Avec les dents et les ongles on courbe soigneusement la pointe pour qu'elle fasse un angle plus ou moins ouvert (45° environ).

Un bon instrument pour cela est le « picking », un petit bâton en celluloïdine dont un bout est en forme de petite cuillère, l'autre bout a la forme d'un crochet à greffer. Mais on ne peut l'employer tel qu'il est, car il est trop grossier et il faut le travailler avec un bon couteau. Après avoir coupé un bout en forme de fil on le plonge dans l'eau chaude et le plie à un angle de 45° avec une brucelle. En refroidissant, la forme se conserve.

Avec l'un ou l'autre outil on pousse la pointe pliée sous un petit ver et on le retire de la cellule. Immédiatement on plonge le bout avec le ver dans la gelée d'une cellule et on le retire doucement, de manière que le ver reste couché sur la surface de la gelée. C'est affaire d'exercice.

L'opération du greffage doit se faire dans une *chambre chaude* pour que les larves délicates ne souffrent pas.

(A suivre.)

ECHOS DE PARTOUT

Richard W. Frow.

Le vainqueur de l'acariose des abeilles est né en 1887. En 1918, quelqu'un lui fit cadeau de deux essaims et aussitôt il se passionna pour les abeilles. Mais il avait à peine commencé que ses deux ruches furent détruites par l'acariose. Il recommença en 1919 et en 1920, pour voir de nouveau ses abeilles emportées par le fléau. Remarquons à ce sujet que nous ne connaissons qu'imparfaitement, dans notre pays, les terribles ravages de l'acariose, simplement parce que la maladie a été combattue et enrayée dès le début.

En 1920, une commission dirigée par le Dr John Rennie découvrit que la maladie de l'Ile de Wight est causée par un acare vivant dans les trachées de l'abeille. Aussitôt Richard-W. Frow fait l'acquisition d'un microscope, apprend à s'en servir et commence les expériences qui devaient le rendre célèbre. Pendant sept ans, avec une patience admirable et une ténacité d'Anglo-Saxon, il essaye les drogues les plus diverses et des gaz de toutes sortes. Enfin, le 14 octobre 1927, il constate que son mélange de safrol, de nitrobenzol et de benzine a tué les acares d'une colonie, sans nuire aux abeilles ni au couvain ; et non seulement les acares, mais encore leurs larves et leurs œufs. Le remède de Frow était trouvé ; l'apiculture était sauvée. C'est pourquoi le nom de Frow restera dans la mémoire des apiculteurs reconnaissants à côté des plus célèbres.

Un nouveau dumping en perspective.

Le fameux plan quinquennal des Soviets n'a pas manqué de s'étendre à l'apiculture. Conformément à ce plan, le nombre des colonies qui est actuellement de 5 millions doit être porté à 10 millions, et l'exportation du miel doit passer de 50,000 à 200,000 tonnes pour la Russie d'Europe seulement. La production a déjà suffisamment augmenté pour permettre au miel russe de faire une sérieuse

concurrence à celui d'autre provenance ; c'est ainsi qu'il tend à remplacer en Angleterre celui de la Nouvelle-Zélande.

L'impulsion est donnée par des instituts apicoles dont le plus important est celui d'Ismaïlowa. Placé sous la direction de M. Koschewnikoff, savant de réputation mondiale, cet institut forme chaque année 70 spécialistes qui vont ensuite utiliser dans tout le pays les connaissances acquises. On trouve déjà, notamment dans la région du Caucase, de grands ruchers comptant de 50 à 500 colonies et plus.

Les méthodes les plus modernes sont appliquées, le matériel est de premier choix et on s'efforce d'améliorer le pâturage des abeilles en protégeant les plantes mellifères existantes et en introduisant de nouvelles cultures. On peut difficilement s'empêcher de comparer à cet effort énorme de l'Etat l'aide minime accordée aux apiculteurs des pays réellement civilisés.

Mais toute médaille a son revers : l'apiculture est pratiquée en Russie sous le régime communiste pur, c'est-à-dire du travail forcé. Non seulement chaque apiculteur isolé ou travaillant avec une équipe reçoit des ordres précis auxquels il est tenu de se conformer sous le contrôle de surveillants, mais encore une production obligatoire lui est assignée sous peine de famine : pas de carte de pain si la quantité fixée n'est pas atteinte ; A ce travail de galérien, nous préférons encore la liberté avec tous ses risques.

Le miel russe, produit presque sans frais par des esclaves modernes, n'en constitue pas moins une grave menace pour l'apiculture des pays où le travail est libre et où l'ouvrier entend recevoir un salaire.

Il y a cinquante ans.

L'éditeur de l'*American Bee Journal* a eu la curiosité de parcourir les journaux apicoles de 1882. Il y a trouvé des articles signés des principaux pionniers de l'apiculture rationnelle : C. Dadant, C.-C. Miller, Doolittle, A.-I. Root, Gallup, et autres. Tous ces hommes ont disparu, mais le nom de chacun d'eux reste attaché à une découverte précieuse ou à une invention utile.

Il est remarquable que les sujets traités ne diffèrent pas beaucoup, dans l'ensemble, de ceux qui nous préoccupent actuellement : « Jusqu'où volent utilement les abeilles ? » Dépopulation du printemps », (Nosémose ?), « Piqûres contre les rhumatismes », etc. Cependant les maladies des abeilles inquiétaient moins nos prédécesseurs que nous-mêmes, probablement parce que les moyens de com-

munication étant moins rapides qu'aujourd'hui, les épizooties étaient moins dangereuses. La propagation des plantes mellifères était souvent discutée : on y revient actuellement.

Tout compte fait, il ne semble pas que nous ayons accompli de progrès bien considérables, sauf en ce qui concerne l'outillage. Une chose, cependant a changé complètement : nos devanciers s'occupaient des abeilles avant tout par goût, par amour de la nature, par désir de s'instruire au contact de l'insecte. Nous considérons plutôt le rôle commercial de l'apiculture ; ce qui nous intéresse, c'est d'avoir le maximum de récolte avec le minimum d'efforts et de vendre le miel au mieux. Les anciens étaient poètes, nous sommes marchands ; mais est-ce bien un progrès ?

J. Magnenat.

DE L'ABLATION DES AILES DES REINES

Lors de l'assemblée de la Société de Lausanne au Mont le 24 mai dernier un participant demanda au conférencier, M. Lassueur, s'il y avait un avantage quelconque à couper les ailes des reines, pour un apiculteur éloigné de son rucher, se trouvant lui-même dans pareil cas. M. Lassueur ne s'exprima pas avec netteté pour ou contre ce mode de pratiquer, car on peut supposer qu'étant probablement toujours présent au rucher à l'époque de l'essaimage, il n'a pas eu à subir les inconvénients en résultant.

Les anciens Espagnols, paraît-il, coupaient les ailes à leurs majestés et il est permis de se demander quels avantages ils en retireraient, poursuivaient-ils des buts que nous ignorons ? Quoiqu'il en soit ils ont certainement changé d'avis depuis, car il n'y a pas très longtemps que « leurs Majestés » s'envolaient, fuyant la presqu'île Ibérique.

Après expériences nombreuses on ne peut que déconseiller à quiconque de couper les ailes des reines ; il n'en résulte que des inconvénients en compensation d'avantages fort problématiques pour ne pas dire nuls. Empressons-nous d'ajouter que cette mutilation ne nuit qu'à l'esthétique des majestés mais pas du tout aux qualités de pondeuses ; elle n'entrave en rien non plus l'essaimage. Peut-être de temps à autre aura-t-on le plaisir de recueillir un essaim à terre ? C'est possible ; cela s'est présenté deux fois chez nous et dans les deux cas les reines avaient les ailes... en bon état ! Des inconvénients

multiples, voici les principaux : si l'opération est faite au printemps, le risque de refroidissement de couvain est grand car chacun sait qu'il n'est pas toujours facile de repérer une reine dans une population un peu forte. Une paire de très bons ciseaux de brodeuse est nécessaire, mais attention à la maladresse, un mouvement un peu précipité peut faire manquer la reine, ce qui équivaut le plus souvent à la remise de l'opération au lendemain ou bien l'envoyer « ad patres ».

Lors de l'essaimage, la reine, qui sort souvent avec les premières abeilles, tombe à terre, court dans l'herbe ou les carrés de légumes, franchit un obstacle pour en trouver un autre, rencontre une embûche, donc se perd 9 fois sur 10 ; pendant ce temps la ruche a essaimé, les abeilles groupées ou non n'ont pas trouvé leur reine et rentrent à la souche. L'apiculteur absent ou même seulement occupé à quelque distance, ne s'aperçoit de rien ; seul le hasard peut lui faire découvrir ce qui s'est passé ; en cas contraire, 8 jours après, nouvel essaim pourvu de deux reines, au minimum, avec des ailes battantes neuves ; essaim beaucoup moins patient que le primaire, plus fort aussi, qui se chargera de démontrer l'un des inconvénients du coupage d'ailes en fuyant à tire d'ailes. Donc la perte est presque double ; d'une part, perte de la première reine de valeur, car en général on ne coupe les ailes qu'aux reines que l'on tient à conserver, et d'autre part, perte d'un très fort essaim avec jeunes reines. Admettons un instant que, par hasard, la reine, après avoir couru quelques dix mètres sur le sol, soit rejointe par une partie de l'essaim ; à ce moment-là il n'est pas prouvé que vous ne recueilliez pas là une reine diminuée de valeur ou même une nullité uniquement parce que cette majesté créée pour vivre dans un milieu chaud et voler, aura traîné sur un sol froid, humide, se sera blessée, contusionnée dans sa chute de la planchette de vol. L'apiculteur voyant sa reine devenue une non valeur, la remplacera mais ne pensera guère aux causes premières dont il est responsable. Répétez l'exemple 5-6 fois par année et vous aurez inconsciemment anémié votre rucher, allant ainsi à l'encontre du but cherché. Il est infiniment préférable de risquer la perte de un ou deux essaims, si désagréable que cela soit. Si par hasard un voisin soigneux, il s'en trouve, les recueille, il vous reste toujours l'espoir d'une récupération partielle par fécondation de vos jeunes reines avec des bourdons de choix.

Près ou éloignés de votre rucher, apiculteurs, ne coupez jamais les ailes de vos reines.

Prilly, octobre 1931.

A. Grobet-Magnenat.

LES PÉRIPÉTIES D'UN ESSAIM ET QUESTION DE DROIT

Le 16 septembre 1931, un jeune homme m'annonce qu'un essaim d'abeilles se trouve dans un sapin creux, au pied du Moléson. Si vous le voulez, dit-il, je vais vous y conduire demain.

Le 17, dans la matinée, nous partons à moto. En seconde vitesse nous gravissons un petit chemin de montagne, bien cahoteux. Il reste 20 minutes à marcher. Dans une forêt, un immense sapin gît à terre ; à côté, un essaim d'une bonne moyenne, à la pluie, sur des copeaux et débris de branches. Que s'est-il passé ? Des armaillis ont découvert l'essaim qui a pris refuge dans un sapin dont le fond est pourri. Ils ont fait du feu à ras du sol, devant le trou de vol ; le pied de l'arbre est calciné. On se demande quelle était l'intention de ces vandales. Ils font ensuite une profonde entaille à un mètre du sol, du côté du vent qui rageait à cette époque. Le sapin se brise, l'essaim est à nu. Nos armaillis satisfaits s'emparent de tout le miel, même de la cire. Les traces de cire contre les parois du vieux sapin indiquent une colonie qui a beaucoup travaillé.

Au fond de la cavité se tapissent 2-3 poignées d'abeilles. Puis, à un mètre du tronc se trouve le gros de la colonie, avec la reine probablement. N'oublions pas qu'il pleut sur ces pauvres abeilles. Je secoue ces copeaux dans un fort carton que j'ai enduit d'un peu de miel ; j'y ajoute celles de l'intérieur du sapin. Peu à peu le calme se fait ; je vais saisir le carton, mais je ne sais par quelle maladresse, celui-ci est renversé ! Il faut recommencer l'opération. Enfin l'essaim recueilli est placé doucement dans un sac de touriste. La descente se fait à pied jusqu'aux motos. A midi nous sommes rentrés. Je vais en hâte déposer mon trésor dans une caisse à essaim ; mais, oh, stupeur, les deux tiers sont asphyxiés ! Il n'y a pas plus d'une heure que la capture est faite. La reine est sans doute parmi les morts. Adieu, colonie, miel, etc ! Dépité, je place tant bien que mal les rescapées dans la caisse avec trois cadres. Je nourris de miel ces pauvres affamées. Elles y sucent comme des sangsues. Trois jours après, un examen sérieux me révèle la présence de sa Majesté la reine, sauvée du malheur, une magnifique reine, grande, brune. Au bout d'une semaine elle se met à pondre. Pour la récompenser, je prodigue miel et sirop, tant et si bien que mes montagnardes se mettent à l'ouvrage avec un bel entrain. Elles arrivent chargées de polen ; la ponte dure jusqu'à fin novembre.

Pour l'hiver elles sont calfeutrées soigneusement et à l'abri de

tout vent. — Le 5 février, après quelques jours de grand soleil, par une température douce, je m'avise de mettre en pratique les conseils de M. Schumacher aux débutants. Je contrôle les provisions. Je constate, pas fier du tout, qu'une partie de mes abeilles ont péri, noyées dans du sirop qui a coulé au fond de la ruche. Mais il reste une bonne poignée de vivantes, et au milieu d'elles sa Majesté, dont le royaume est hélas bien réduit. Elle m'a donné tant de soucis que je ne voudrais pas la perdre. Pour la réchauffer je lui donne un cadre d'abeilles, avec la confiance que l'avenir sera meilleur pour ce pauvre petit peuple que des barbares inconscients ont failli anéantir. Car ces abeilles perdues dans la montagne étaient sous la pluie depuis plusieurs jours. Leurs moyens d'existence ? réduits à quelques gouttes d'eau et quelques fleurs. On avait renversé leur demeure de fortune ; dépouillées de tout, elles étaient vouées à une mort certaine et très prochaine.

Nouvelle visite le 5 mars par une magnifique journée. Il y a du couvain tout frais, du vieux et quelques abeilles qui viennent d'éclore. La colonie semble gagner sa cause.

Un incident.

Il n'y avait pas une semaine que j'entourais l'essaim des meilleurs soins qu'un avocat m'appelle à son étude. Un armailli qui avait eu vent de cette conquête était venu avec son patron faire ses doléances de ce qu'on avait osé emporter cet essaim. Le patron prétendait avoir voulu recueillir les abeilles quelques jours plus tard ; de par son armailli qui les avait découvertes il s'en disait le propriétaire. Mais quelques jours plus tard il n'aurait trouvé que des cadavres. Vu l'incurie, pour ne pas dire la barbarie des armaillis devant ces infortunées avettes, j'ai défendu mes droits de propriété parce que, premier occupant de ce bien, trouvé par d'autres, je le veux bien, mais ensuite odieusement délaissé. Du reste le prétendant n'a plus donné signe de vie.

Plus d'un apiculteur serait sans doute reconnaissant au *Bulletin* de traiter un jour par quelque homme compétent cette question du droit de propriété d'essaims trouvés.

Est-ce un phénomène ?

Le 6 septembre dernier je visitais une de mes ruches. C'était une bonne colonie dont il était sorti un fort essaim le 9 juin. La reine est donc toute jeune. Or il y a trois cellules royales, prêtes à éclore ; deux jours après deux cellules sont vides et la troisième va

s'ouvrir. Il n'y avait plus de mâle dans cette colonie. Quelle révolution peut-il bien y avoir eu ?

Le 5 février 1932 — il faisait une température très agréable, le soleil est ardent — la curiosité me pousse au contrôle des provisions. Tandis que les autres ruches n'y ont pas fait de grands dégâts, celle-là est à peu près à sec. Un contrôle rapide, mais approfondi, m'indique trois cadres de couvain de tous âges. La ponte est donc intense pour la saison et elle explique la forte diminution des réserves.

Jos. Terrapon.

(*Réd.*) — Je ne suis pas l'« homme compétent » demandé par M. J. Terrapon. Mais je puis pourtant rappeler ici ce que j'ai indiqué dans plusieurs conférences que j'ai faites sur « les abeilles et le code ». La question de propriété des essaims est réglée par les articles 700, 719, 725 du Code civil suisse, complétés éventuellement par les lois cantonales d'application du dit code, ainsi que par les codes ruraux, spéciaux à chaque canton.

ENCORE LES CADRES LARGES

Par ces quelques lignes, je n'ai pas la prétention de venir apporter quelque chose de bien nouveau. Les avantages des dits cadres ont été largement décrits dans le dernier *Bulletin* et dans celui du N° 1 1932. Cependant dans l'un des articles de mars dernier il est dit des choses invraisemblables qui nécessitent une rectification afin de ne pas induire en erreur la bonne foi des débutants.

Premièrement, les cadres larges pour la hausse ne sont pas une innovation récente mais il est prouvé qu'ils ont déjà été utilisés dans certains ruchers, plus d'une décade avant la guerre mondiale.

Deuxièmement, une hausse avec 8 cadres D.-B. de 40 mm. *ne donnera jamais 40 kg.* de miel, mais 20 à 25 kg. (et c'est déjà bien beau) donc une hausse avec cadre de 40 mm. ne remplace pas deux hausses avec cadres de 25 mm.

Une hausse D.-B. vide, sans cadres, à laquelle on aurait cloué un fond étanche et rempli jusqu'au bord supérieur de miel extrait, contiendrait environ 44 kg.

Un troisième point : il est dit que sans un extracteur radial l'on ne peut pas extraire normalement les cadres larges et que l'on est obligé de retourner les dits jusqu'à quatre fois pour ne pas risquer de les voir s'effondrer. C'est là une très grande erreur, car nombreux seront les apiculteurs qui pourront confirmer mes dires. *Plus*

les cadres sont larges, plus ils sont solides, et par le fait même, supportent bien plus facilement, sans risque, l'extraction du miel, avec n'importe quel extracteur. Dans les machines construites précédemment avec cage un peu restreinte, il était plus facile de ne placer que six cadres par tournée, dans le dernier modèle dit « Universel », huit ont largement de la place et un côté se vide facilement, sans casse, d'une seule tournée, dans n'importe quel modèle courant en bon état. Evidemment, si vous avez une vieille machine à cage tendue et treillis faible, vous aurez des dégâts et encore plus facilement avec les cadres étroits.

Pour avoir de beaux rayons après l'extraction, il faut désoperculer les cadres de 40 mm. au ras du bois et ainsi les cellules ne débordant pas ne sont pas abîmées par le treillis de la cage. Cette pratique n'est pas nécessaire pour les apiculteurs possédant un radial, ici la cage n'est pas en contact avec les rayons. Mais tout de même le travail de désoperculation est bien plus rapide et plus propre si l'on appuie le couteau sur le bois et, d'ailleurs, l'épaisseur de 40 mm. est aussi faite pour cela.

L'un ou l'autre correspondant recommandent de ne pas les garnir de feuilles gaufrées pour éviter les fausses bâtisses, et de les remplir de préférence avec des rayons découpés dans d'autres étroits. C'est très bien et c'est ainsi que cela doit se faire dans la mesure du possible. Seulement dans certaines années miellifères l'on peut très bien garnir les cadres de 40 mm. de feuilles gaufrées. Voici comment il faut procéder : lorsque l'on a des hausses (de cadres étroits ou larges) posés sur de bonnes colonies, à peu près pleines de nectar le plus possible operculé, l'on enlève ceux qui le sont moins et moins régulier et entre deux on intercale les cadres préparés avec gaudres, l'on obtient ainsi pour autant que la récolte continue, de très belles constructions, mais, comme je l'ai dit plus haut, il faut chercher à intercaler là où les rayons sont le mieux operculés.

Pour ceux de 35 mm. il est plus facile, étant reconnu que les abeilles construisent normalement à 40 mm. de centre à centre dans les hausses. On place dans une hausse D.-B. 11 cadres avec cire gaufrée en répartissant très minutieusement les espaces, vu qu'ils ne seront que de 5 mm. juste de quoi permettre aux abeilles de passer. Dès que ces cadres seront à moitié construits l'on en retire un et desserre un peu les autres et avant que les abeilles aient commencé à operculer, l'on retire un deuxième et la hausse reste ainsi avec neuf cadres de 35 mm.

Dans mon rucher et dans la fabrication, j'ai abandonné les cadres

de 35 mm. parce que la reine y pond plus facilement que dans ceux de 40 mm.

Certains apiculteurs prétendent qu'il n'y a pas d'inconvénient à avoir du couvain dans les hausses, j'en conviens, mais cela arrive bien souvent malgré que le corps a encore bien de la place pour la ponte, alors il est bien préférable que chaque chose soit à sa place, le couvain dans le corps et le miel dans la hausse. En outre, les cadres de hausses n'ayant jamais contenu de couvain, ne donnent aucun souci vis-à-vis de la fausse-teigne. *Eug. Rithner.*

P.-S. — J'ai fait construire, il y a 7 à 8 ans, comme fantaisie, deux beaux spécimens de rayons dont les bois avaient 60 mm. et ensuite 70 mm., contenant un seul rayon chacun qui arrivent chaque année à plus de 80 mm. operculés ; leur poids varie entre 5 à 6 kg. 500. L'extraction s'est faite annuellement et pour essai, ces rayons ont passé dans trois extracteurs bien différents ; toujours l'extraction a été complète et sans la moindre fissure.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'APICULTURE DE PARIS

Séance préparatoire du 11 février 1932.

A l'occasion de l'Exposition annuelle d'apiculture, qui s'est tenue à Paris du 11 au 16 février 1932, et de la présence des apiculteurs les plus notables de la province et de l'étranger venus pour assister à cette solennité, une réunion préparatoire du Congrès de 1932 s'est tenue le 11 février, à 15 heures 30, au Palais des Expositions.

Présents : MM. Mayor, président de la Société romande d'apiculture et membre de la Commission exécutive des congrès internationaux ; le chanoine Delaigues, membre du Conseil de la Société centrale d'apiculture ; Dr Jaubert, secrétaire général adjoint de la Société centrale d'apiculture ; Dr Mamelles, secrétaire général de la Société centrale d'apiculture ; Giraud ; Bérard ; Leclerc ; Foloppe ; Trubert ; Chatenay ; Delétang ; Demonrosty. — Excusés : MM. Thibaut, vice-président pour la Belgique ; Dr Zappi-Recordati, secrétaire de la Commission exécutive des congrès internationaux.

La séance est présidée par M. Mayor, qui appelle au Bureau MM. le chanoine Delaigues, Mamelles et Jaubert.

La parole est donnée tout d'abord à M. Jaubert, qui expose le

résultat des conférences que MM. Mamelle et Jaubert ont eues avec le Dr Jeannel, secrétaire-général de la Société d'entomologie, concernant le congrès de 1932, et la circulaire commune qui va être envoyée aux adhérents éventuels du congrès.

1° *Convocations et circulaires :*

Il est entendu qu'un exemplaire des circulaires qui ont été établies pour le Congrès et le Centenaire de la Société d'Entomologie, sera adressé, sur leur demande, aux personnes susceptibles de s'intéresser au Congrès international d'apiculture. Cette circulaire sera accompagnée de notre propre invitation — dont un exemplaire est joint au présent numéro — signée de M. Baldensperger, vice-président pour la France, et du secrétaire général, ainsi que des présidents de la Fédération des sociétés d'apiculture de France, du Syndicat national d'apiculture, et de la Société centrale d'apiculture qui a accepté la charge de centraliser les souscriptions et autres envois d'argent. Elle sera accompagnée de notre projet de statuts des congrès.

Cette circulaire sera également traduite en langue allemande, anglaise, italienne, etc., afin de la voir propager par la presse apicole des pays étrangers.

2° *Epoque du congrès :*

Le congrès aura lieu au cours de la semaine qui commencera le 13 juillet. Le centenaire de la Société d'entomologie de France sera fêté le 15 juillet.

3° *Montant des cotisations :*

Suivant les conditions qui ont été fixées par le congrès d'entomologie, le droit de souscription au congrès d'apiculture *seul*, y compris, le compte-rendu imprimé, est fixé à 65 francs français. Cette cotisation une fois versée donne le droit d'assister à toutes les réunions et de prendre part à toutes les excursions ou autres réjouissances qui seront organisées par le congrès d'entomologie, ainsi que par le congrès international d'apiculture, et cela dans les conditions où ces réunions, excursions ou autres réjouissances seront fixées.

Pour les congressistes qui désireraient posséder le compte rendu complet de toutes les sections du congrès d'entomologie, le prix de la cotisation est fixé à 125 francs français.

Sur la demande de M. Thibaut, directeur de l'*Apiculture Belge*, voici les prix des diverses cotisations :

Pour les Gouvernements	500 frs français	
Fédérations et Sociétés	250 frs	»
Membres protecteurs	125 frs	»
Membres effectifs	65 frs	»
Membres étrangers à l'Association	75 frs	»

Pour les membres empêchés d'assister et qui désireront recevoir le compte rendu, il leur sera accordé au prix de revient fixé ultérieurement.

4^o *Travaux et communications.*

Il est entendu que l'on cherchera à avoir, pour les séances, des présentations de travaux portant sur tous les chapitres de l'apiculture théorique et appliquée, que nous pensons grouper en 6 sections.

Les congressistes seront priés d'adresser, au plus tard le 15 juin, soit une copie du travail qu'ils auront l'intention de présenter au congrès, soit au moins un extrait de ce travail.

M. Mayor demande ensuite que l'on discute la question des divergences relevées récemment dans le numéro de janvier de l'*Apiculteur* par M. Jaubert, entre ce qui s'est réellement passé au congrès de Turin et ce qui a été publié dans le compte rendu officiel et imprimé de ce même congrès.

A. — En ce qui concerne les statuts, il est entendu que la première chose qui devra être discutée sera celle des statuts des congrès internationaux d'apiculture, dont un projet a été rédigé par M. Vailancourt et Jaubert.

A cette occasion, M. Giraud demande que pour ne pas retarder les travaux du Congrès, la discussion des articles soit confiée à une Commission internationale nommée dès l'ouverture du congrès, l'assemblée plénière devant simplement homologuer ses décisions.

B. — En ce qui concerne la nomination erronée de M. Mathieu pour représenter la France, à la place de M. Baldensperger qui possédait déjà le titre de vice-président pour la France, M. Giraud demande qu'une lettre soit envoyée à M. Mathieu pour remettre au point la réalité des faits concernant cette erreur incompréhensible.

C. — En ce qui concerne la suppression par le congrès de Turin du nom de M. Dadant, il est proposé et accepté à l'unanimité, non seulement de maintenir et de confirmer dans ses fonctions la commission exécutive des congrès internationaux telle qu'elle a été renommée à la réunion tenue à Paris au mois d'octobre 1928, commission exécutive qui représente les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, la Suisse, la France et l'Italie, mais de permettre à chacun

de ces pays d'avoir également, comme les autres pays, un vice-président. Pour les Etats-Unis, ce serait M. Hambleton, déjà nommé à Turin et devant la science duquel chacun s'incline. Pour le Canada et la Suisse, en plus de MM. Vaillancourt et Mayor il y aurait une personne à nommer comme vice-président pour chacun de ces pays ; enfin, pour la France, déjà représentée par MM. Baldensperger et Jaubert, et pour l'Italie, représentée par MM. Brichanteau et Zappi-Recordati, il n'y aurait aucun changement à faire.

M. Mayor se rallie à cette manière de voir, mais bien entendu cette question devra être soumise au vote du prochain congrès, ce qui permettra ainsi de réparer l'omission faite à Turin en supprimant le nom de M. Dadant, l'un des plus anciens et des plus vénérés parmi les apiculteurs du monde entier.

M. Mayor rappelle à M. Jaubert qu'il y aura lieu d'inviter les représentants officiels des différents pays que nous désirons voir assister au congrès, en nous adressant directement aux autorités supérieures du pays envisagé, c'est-à-dire en écrivant en général au ministre de l'agriculture.

M. Jaubert rappelle que M. Maurice Maeterlinck, le chantre universellement connu de l'abeille, a bien voulu nous promettre de présider la séance inaugurale du congrès.

Il y a lieu également de se mettre sans tarder en rapport avec M. le professeur von Frisch, de l'Université de Munich, et avec le Dr Perret, de Chaux-de-Fonds, pour demander à ces savants de bien vouloir contribuer à la bonne réussite du Congrès en nous mettant à même de faire passer leurs films sur la vie et les mœurs des abeilles.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h. 30.

Le Bureau a signé le présent procès-verbal :

M. Mayor, président ; M. le chanoine Delaigues ; M. le Dr Mamelie ; M. le Dr Jaubert.

FÉDÉRATION VAUDOISE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du dimanche 6 mars : résumé.

L'assemblée s'ouvre à l'heure vaudoise, dans une coquette salle du Restaurant de la Cloche, au Grand-Pont, Lausanne. L'appel fait constater l'absence de délégués de trois sections. Le président, M. Ed. Fankhauser, lit son traditionnel rapport annuel sur l'activité du bureau, rapport très complet puisque tous les événements de l'an-

née écoulée sont relevés et commentés. Ultimes considérations qui essaient d'en dégager le sens et la portée véritables. Dernier regard avant le définitif oublié. Rien, ou à peu près, n'a été oublié. L'assemblée générale de Payerne, cependant, aurait mérité d'être soulignée d'un trait plus appuyé avec remerciements renouvelés à la dévouée section organisatrice ; nous réparons ici cet oubli involontaire.

Le rapport insiste particulièrement sur les deux concours. Celui des *Ruches pastorales* trouvera son couronnement cette année, par la ruche pastorale modèle encore à l'étude. En ce qui concerne le concours des *Etagères d'exposition et de vente au détail du miel*, par l'intermédiaire des petites épiceries, une circulaire vient de parvenir aux sections les invitant, de manière pressante, à passer aux actes, c'est-à-dire à organiser, chacune dans son giron, ce système de vente dont on attend de si féconds résultats.

Le rapport relève, avec une tristesse non dissimulée, l'écart considérable existant entre le nombre réel des possesseurs d'abeilles et celui des affiliés à la Fédération. Le canton de Vaud compte 3320 propriétaires d'abeilles (recensement fédéral de 1931) et la Fédération n'aligne que 1409 membres. Le président et tout le monde avec lui s'en montre navré. Chaque section est invitée à adresser à ces « sauvages » (on prend de plus en plus l'habitude de les affubler de ce suggestif vocable) la circulaire de M. Schumacher, si judicieuse et si éloquente. Mais cela ne suffit pas. Il faut que, dans chaque localité, un apiculteur zélé visite ces négligents et, par la persuasion directe, récolte leur pleine et définitive adhésion. Il ne faut pas laisser se refroidir l'impression produite par la circulaire.

Le président a pris bonne note d'une discussion d'Yverdon au sujet des *plantes mellifères*. Il s'agit de compenser la disparition de l'esparcette. Une démarche sera tentée pour amener les autorités compétentes à planter de plus en plus et de préférence, le long des routes, des arbres et essences dont nos abeilles puissent tirer profit : tilleuls, acacias, saules, etc.

Le programme d'activité de l'année 1932 est adopté. Il comporte seulement l'organisation éventuelle d'un *Cours de comptabilité apicole*, système Laur, la *Revision des arrêtés cantonaux* sur les maladies des abeilles et, naturellement, les tâches courantes et... imprévues. Pas d'assemblée générale cette année, puisque la Romande tient ses importantes assises sur territoire vaudois. Les deux manifestations se nuiraient réciproquement.

Les *comptes* bouclent par fr. 1320.90 aux recettes et fr. 1265.65 aux dépenses. La fortune de la société a subi une diminution de fr. 476.65. Ce qui provoque une proposition de relèvement de la cotisation de 10 centimes par membre. Cette augmentation déploiera ses effets à partir de janvier 1933. Le budget 1932 est examiné. Après rapport des vérificateurs, lu par M. A. Chabanel, l'assemblée adopte ces trois postes.

On décide d'affilier la Fédération à l'Union suisse des paysans par le versement d'une contribution annuelle de fr. 10.

En remplacement du regretté Fritz Maeder, M. Armand Chabanel, instituteur à Prilly, de la section de Lausanne, est nommé membre suppléant du comité.

Aux propositions individuelles, M. Mayor, président de la Romande, fait ressortir le fait que la loi vaudoise sur l'arboriculture (en instance devant le Grand Conseil qui doit en discuter à sa prochaine session) constitue une menace pour nos abeilles, en ce que la dite loi préconise et même impose les traitements à l'arséniate de plomb. L'assemblée vote une résolution invitant son comité à entre-

prendre des démarches soit auprès de la commission, soit auprès du Département pour que cette loi contienne une disposition faisant ressortir le rôle prépondérant des abeilles dans la fructification et interdisant tout traitement qui leur serait nuisible. Le règlement d'application qui découlera forcément de cette loi devra, lui aussi, renfermer certains articles tendant au même but. La chose est extrêmement sérieuse. Il vaut la peine que tous les apiculteurs s'en préoccupent et, surtout, y intéressent les députés de leur région. Il faut proscrire radicalement tout traitement des arbres en pleine floraison. Voyez-vous nos butineuses suçant le poison en même temps que le nectar ?

Ed. F.

N. B. — MM. les présidents de sections sont instamment priés de transmettre le rapport demandé au sujet de la Revision des arrêtés sur les maladies.

FÉDÉRATION CANTONALE NEUCHATELOISE

Assemblée des délégués le 20 février 1932, à Neuchâtel.

Présidence de M. B. Perrenoud, président. Tout le comité est présent, ainsi que le membre neuchâtelois du comité romand.

1. *Appel* : 18 délégués présents, 3 absents. — 2. *Procès-verbal* : lecture de l'assemblée du 21 février 1931 est faite par le secrétaire; adopté sans observations. — 3. *Rapports* de gestion, de caisse et des vérificateurs de comptes. Dans un rapport très complet, le président relate les faits importants de la Fédération en 1931 : Etablissement d'une liste cantonale de membres, achat de sucre de fruits, envoi de circulaires pour la fête romande à Genève et établissement d'un billet collectif, assemblée du Noséma à Hauts-Geneveys, assemblée cantonale à Neuchâtel, création et marche d'un office du miel dans le canton, etc. M. Zimmerli, caissier, rapporte sur la marche de la caisse ; c'est avec regrets qu'il indique un déficit de fr. 30.71 ; l'avoir actuel de la Fédération est de fr. 333.91. Le déficit provient d'un poste de fr. 47.10 pour insertions dans trois journaux d'une réclame pour le miel S.A.R., dans le canton. Le président donne des renseignements sur ce poste, qui provient d'un malentendu entre le comité romand et notre fédération. La caisse cantonale supportera cette dépense. M. H. Linder, au nom des contrôleurs de comptes, déclare que les comptes ont été trouvés exacts et demande d'en donner décharge au caissier. Ces trois rapports sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs. M. Gafner demande que le caissier reçoive une petite rétribution. Le comité est chargé de rapporter là-dessus. — 4. *Nomination* d'un membre du conseil d'administration de la loque. M. F. Jaquet est nommé en remplacement de M. J. Huguenin, qui a passé inspecteur en chef de la loque. — 5. *Renouvellement du comité*. Nomination d'un président. M. Loup, vice-président, prend la direction du débat et propose la réélection de M. Perrenoud, président sortant de charge, ce qui est fait par acclamations. Les quatre autres membres sortants sont aussi réélus en bloc. Composition du comité : Président : B. Perrenoud, à

Coffrane ; vice-président : L. Loup, à Fleurier ; caissier : H. Zimmerli, à Fontainemelon ; secrétaire-correspondant : L. Haesler, à St-Aubin, et secrétaire des verbaux : A. Vuille, à La Chaux-de-Fonds. Sont nommés vérificateurs des comptes : MM. H. Linder et Emile Gafner, du Val de Ruz. — 6. *Indemnité aux délégués*. Un jeton de présence de fr. 2.— est voté. — 7. *Divers*. Rapport de M. Huguenin sur les maladies des abeilles dans le canton. Sur 671 ruchers avec 5025 colonies, il a été trouvé seulement 2 ruches atteintes d'acariose aux Ponts de Martel ; ces ruches ont été détruites.

Le rapport de M. Thiébaud sur la caisse d'assurance obligatoire de la loque signale fr. 106 pour indemnités pour ruches détruites et boucle par un bon solde en caisse. Une somme pouvant aller jusqu'à fr. 100.— a été attribuée par la caisse pour faire des essais de remèdes pour lutter contre le noséma. Plusieurs membres prennent la parole à ce sujet. La Cantonale est chargée d'établir un questionnaire afin de savoir exactement le nombre de colonies mortes pendant l'hiver 1931-1932, qui sera adressé à chaque membre.

A la fête cantonale de cet été, il sera fait appel à M. Perret-Maison-neuve pour causeries et essais pratiques. Le comité est chargé de faire le nécessaire. Comme inspecteur de la loque, M. Huguenin a été appelé au rucher de l'Ecole d'agriculture du Val de Ruz à Cernier. Heureusement il n'y avait pas de maladie, mais par contre il a constaté que la branche apicole n'est plus à la page pour une école cantonale. Il demande si la Fédération cantonale ne pourrait pas s'occuper de faire moderniser ce rucher et l'enseignement à l'école de Cernier. Une discussion des plus ardue s'engage à ce sujet qui n'aboutit à aucun résultat. La question sera étudiée par le comité.

8. Le *paiement* des déplacements et jetons de présence est effectué.

Séance levée à 18 h. 40.

Le rapporteur.

NOUVELLES DES SECTIONS

Erguel-Prévôté.

Le 20 mars, l'assemblée générale du début de l'année eut lieu, comme de coutume, à Sonceboz. Ordre du jour chargé : 13 tractanda, et, comme la discussion fut surabondante, il fallut la clore forcément quand, l'heure du départ venue, les membres s'en allaient.

Le président, M. Ch.-Alb. Boillat, donna un rapport sur l'activité de l'an dernier. Les comptes bouclent par une augmentation d'avoir de 200 francs. Une proposition de diminuer quelque peu la cotisation entraîne une discussion bien trop longue par rapport à la minime importance de la question, et cela, pour finir par le maintien de la cotisation au même chiffre. L'état des membres enregistre 16 démissions compensées par 15 admissions ; total de l'effectif : 214.

M. Wyssmann, de Sonvilier, rapporte sur l'assemblée de la Jurasienne à Bienne ; M. Donzé, de la même localité, sur celle de la Romande.

Longue discussion au sujet de la station d'élevage et de fécondation de St-Imier, que M. Bohnenblust a installée l'an dernier avec beaucoup de dévouement, mais dont les débuts ont été entravés par le mau-

vais temps. Les essais, qui se font avec la race créée par M. Heyraud, seront continués. S'il est possible, une autre station, avec abeilles du pays, sera installée dans la vallée de Tavannes.

Le nouveau règlement sera imprimé et envoyé à tous les sociétaires. Pour l'achat de sucre, nouveau grand débat, digne d'une cause plus importante. Vu que la caisse est en bonne forme, la ristourne de 50 cts. par quintal, au profit de la dite, est abandonnée.

Les réunions de groupes auront lieu à Corgémont, Tramelan, Pontenet, Eschert-Belprahon, et une réunion à St-Imier pour voir la station d'élevage. Le comité fixera les dates et les annoncera dans le *Bulletin*.

A titre de Section vorort, c'est à l'Erguel-Prévôté d'organiser l'assemblée de la Fédération jurassienne de cette année. Elle aura lieu à St-Imier. Le choix de la date et l'établissement de l'ordre du jour sont remis aux soins du comité.

La délégation à la Romande est composée comme suit: MM. Ch.-Alb. Boillat, président, et Fl. Paroz, Reconvilier, et M. César Gautier, Cortébert.

M. Donzé avait fait suivre son rapport sur l'assemblée de la Romande d'un rapport sur le contrôle du miel. Il voudrait ce contrôle plus généralisé et l'utilisation des bandes de contrôle. Les prix seraient plus uniformes et mieux tenus, et l'acheteur aurait plus confiance. Pour étendre le contrôle, il propose que chaque surveillant le fasse dans son rayon. Mais voilà qu'un membre présent répond: « A quoi bon, puisqu'on offre en Suisse du miel de Russie à 90 cts. le kg, et de l'autre à un prix inférieur à 2 fr. ! »

L'étranger nous assaille de toutes parts pour profiter de nous jusqu'à inanition. Combien cela pourra-t-il durer ?

Au sujet du recrutement de nouveaux membres, M. Donzé présente la circulaire fort bien établie par la Romande et indiquant les avantages d'être sociétaire. Il est décidé qu'un certain nombre de ces circulaires seront remises aux surveillants.

L'imprévu a donné lieu à une suite de discussions auxquelles seul le départ des membres mit fin.

Au cours du dernier exercice, la rentrée des cotisations à la caisse-loque a laissé fort à désirer : 64 membres, à peu près le tiers, ont omis de les payer. Il y a là quelque chose d'anormal. Les membres devraient être plus soucieux de leurs intérêts et de leurs petites obligations de sociétaires; d'autre part, il faudrait attirer assez tôt l'attention de ceux qui s'oublient. Pour le seul cas de loque constaté au cours de l'an dernier, le hasard a voulu qu'il s'agisse de l'un des 64, et il n'a pu être indemnisé. Il y a lieu de rappeler que les sociétaires qui omettent de régler l'assurance-loque sont à rayer de la société. S'il vous plaît donc, Messieurs les sociétaires, un peu plus de souci. Vite un chèque postal à M. Meyrat, à Orvin, et vous serez en règle après un dérangement d'un instant. Au cours de l'assemblée de mars, le membre adjoint du comité pourrait percevoir l'assurance des membres présents ; le 1/5 ou le 1/4 de la perception serait faite en un moment. Et si le caissier de l'assurance nous accordait parfois le plaisir de sa présence ?... Mais, en cette question aussi, des membres proposent de recourir aux surveillants. Pourquoi n'iraient-ils pas encaisser l'assurance-loque dans leur rayon ? Des bonnes à tout faire, quoi ! pour que l'ensemble n'ait à s'occuper de rien. Et tout cela pour la grâce de Dieu, car de rétribution, jamais question. C'est à croire qu'eux n'ont pas, comme tout le monde, leurs affaires particulières à soigner et que, par le simple effet d'être nommés surveillants, ils disposent de tout leur temps et sont animés d'un dévouement illimité pour l'ensemble des collègues !

Il eût été étonnant que, de cette façon, la question des surveillants ne revînt pas sur le tapis. Les uns se dévouent beaucoup, beaucoup ne font rien. Au vu de tout ce qu'on veut bien encore demander d'eux, l'un demande que leur activité soit une fois déterminée et organisée de manière qu'ils puissent mieux remplir leur rôle. Les uns ont un rayon étendu et accidenté qui demande beaucoup de temps et de peine. Une rétribution — le nerf de la guerre — est donc de mise, et celle-ci devrait être conçue de façon qu'elle ne doive pas être réclamée directement par les surveillants aux apiculteurs dont ils visitent les ruchers.

De sa propre initiative, M. Drechsel, de Villeret, a présenté une étude de la ruche éclairée. A ce sujet, M. Drechsel est en correspondance avec des apiculteurs de France. Il continuera ses observations et en fera part dans une prochaine assemblée. Jusqu'ici, elles ne tournent pas en faveur de la ruche éclairée. La bonne volonté dont il fait preuve a été fort appréciée. En outre, le mal n'existant plus, M. Drechsel a demandé que soit levé le ban qui, depuis des années, est prononcé pour Villeret par suite d'acariose.

Le film de M. Perret sur la vie des abeilles n'est pas propre, à lui seul, à attirer le public. Pour composer une séance suffisamment longue et attrayante, il doit être accompagné d'un ou deux films divertissants. Mais plusieurs films, la salle, etc., font une forte somme de frais que le nombre d'entrées n'arrive pas à couvrir, d'où des déficits assez considérables au compte de la caisse de la section qui entreprend des séances. M. Tschumy, instituteur à Roches, est chargé de prendre les informations nécessaires pour voir si le cinéma scolaire pourrait donner ce film dans le Jura.

Nous nous excusons de ce long compte rendu qui, malgré son ampleur, est encore un exposé incomplet de cette copieuse séance.

F. P.

Société Genevoise d'Apiculture.

Les membres de la Société genevoise d'apiculture sont convoqués pour lundi 18 avril 1932, à 20 h. 30, au local Café Wuarin, Rue de Cornavin 4.

Suite du cours simplifié de comptabilité apicole.

Montagnes Neuchâteloises.

C'est devant un très sympathique auditoire formé de 350 personnes environ que le film des abeilles, de M. Perret, a été donné le 6 mars à La Chaux-de-Fonds, sous les auspices de la section.

Les apiculteurs des deux districts avaient invité leurs parents et amis à se joindre à eux, et tout simplement en famille, l'on avait fait de la salle de Beau-Site le but de sa promenade.

Après quelques paroles bien circonstanciées de M. Jules Huguenin, vice-président, le film est donné. Pour le simple profane, c'est tout une série de choses nouvelles et merveilleuses qui lui sont offertes. Pour l'enfant, c'est de la joie et de la surprise qu'il ressent, témoin cette petite fille qui soudain s'écrie : « Mon papa, il a aussi une belle voilette ! » Et pour l'apiculteur, si cette séance n'a pas enrichi de beaucoup son bagage de connaissances apicoles, elle l'a néanmoins transporté pour quelques instants au milieu de ses chères abeilles, dans les fleurs et dans la nature en fête.

En résumé, bonne séance animée du meilleur esprit et laissant à chacun un excellent souvenir.

* * *

Avec la fin de l'hiver, les cours d'apiculture donnés gratuitement aux chômeurs se sont terminés. Celui de La Chaux-de-Fonds, dont M. Perret, notre président, assumait la direction, a été fréquenté très régulièrement par plus de 30 personnes. Dans une salle du gymnase, dix séances de deux heures furent données et l'attention soutenue de l'auditoire était une preuve du grand intérêt qu'il vouait aux leçons très bien comprises de notre dévoué président. Plusieurs participants au cours sont maintenant devenus membres de la section et n'attendent que le printemps pour mettre en pratique les excellentes leçons reçues au cours de l'hiver.

Au Locle, l'organisation d'un semblable cours est due à l'initiative privée d'un de nos membres, M. Bargetzi. La section n'est, de ce fait, pas intervenue officiellement. Il fut, paraît-il, régulièrement suivi par une douzaine de participants animés du meilleur esprit et qui sauront également apprécier, cas échéant, les leçons reçues. Le dévouement de ces deux membres a permis de faire dans notre section un excellent travail au cours de l'hiver. G. M.

Côte Neuchâteloise.

Assemblée le dimanche 24 avril, à 14 heures, à La Coudre. Rendez-vous au restaurant du Funiculaire.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal ; 2. Admissions ; 3. Conférence de M. J. Huguenin, inspecteur cantonal de la loque, sur *Le développement des ruches au printemps et leur préparation en vue de la récolte*. Si le mauvais temps rendait tout travail pratique impossible, M. Huguenin parlera des dernières découvertes concernant les maladies des abeilles et les moyens de les combattre. 4. Visite de ruchers. 5. Divers.

Il ne sera pas envoyé de convocations personnelles. Le comité compte sur une participation importante, vu l'intérêt très grand de la séance.

NOUVELLES DES RUCHERS

Hivernage et sirop. — A Onnens, l'hivernage s'est fait dans de très bonnes conditions. A la grande sortie du 1^{er} mars, après une réclusion complète, qui durait depuis Noël, toutes les ruches et toutes les ruchettes répondaient à l'appel, les unes fortes, d'autres bonne moyenne et deux seulement paraissaient un peu faibles en population, mais en les visitant rapidement, je constatai que la ponte avait commencé. C'est la première fois que toutes mes ruchettes répondent à l'appel du printemps.

En automne, j'ai dû nourrir un peu tardivement quelques nuclei formés par la réunion des petites ruchettes d'élevage. A titre d'expérience, deux ont été nourries au sirop Hostettler, deux au sirop ordinaire et deux au sirop de fruits que je fais moi-même et dont le prix de revient ne dépasse pas 25 fr. les 100 kg.

A première vue, je n'ai observé aucune différence entre ces ruchettes nourries différemment. Aux premiers beaux jours, je ferai la visite complète de ces ruchettes et si je constate une différence réelle

entre ces trois sortes de sirop, je renseignerai au mois prochain le *Bulletin*. J'ai fait la même expérience dans mon rucher de Ste-Croix, mais je n'ai pas encore pu aller faire de visite là-haut, ce sera pour les prochains beaux jours.

J'ai aussi conservé une bouteille de ces trois sirops, je les ai observés tout l'hiver et aujourd'hui ces sirops sont absolument pareils, aucun n'est cristallisé ni fermenté.

J'ai la conviction que le sirop au sucre, pesant 32 degrés au pèse-sirop, permet l'hivernage dans les meilleures conditions, surtout si on y ajoute du glucose à la dose voulue.

Pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas se donner la peine de la manutention du sirop, il est évident que le « sucre de fruits », acheté tout prêt, est des plus agréable, mais il est aussi naturel que cet avantage se paie.

Onnens, le 18 mars 1932.

Aug. Lassueur.

Balances pèse-ruches

Articles 1^{re} qualité

Fernand GUÉRIG, constructeur
PAYERNE

RUCHES ET RUCHERS PAVILLONS

pour D.B. et D.T. aux meilleures
conditions. — Prix-courants.

L. DELACRÉTAZ, Echallens

Abeilles

Pour cause d'âge **à vendre** à Montmollin 9 belles colonies garanties saines en pavillon, ruches D.-B., 18 hausses bâties et non bâties, 1 extracteur, ainsi que tout le matériel apicole à l'état de neuf.

Le vendeur sera à son rucher, sud gare Montmollin les 9, 10, 11, 16, 17, 18, 23, 24, 25 avril, de 13 h. 1/2 à 18 heures.

EUGÈNE GROBÉTY,
La Chaux-de-Fonds.

Chasse-abeilles Rapide

modèle éprouvé et durable **Fr. 1.—**,
avec planche **Fr. 3.30.**

Grande baisse sur les belles
étiquettes quatre couleurs.

Etabl. Eug. RITHNER, Monthey

Quelques ruches

Dadant-mod.

avec belles populations « Flora », à vendre chez **H. MASSHARD**, Berne, Brunnmattstr. 72.

OUTILLAGE et MATÉRIEL

pour l'apiculture

FEUILLES GAUFRÉES

PLAQUES MELLIFÈRES

DENTAN & DUMUID, Lausanne
Place Chauderon Téléphone 22605

Essaims

abeilles garanties saines, de
race sélectionnée. — S'adresser
chez l'apic.-réd. **C. GIUDICI**,
Bellinzone.

PETITES ANNONCES

A VENDRE plusieurs essaims 1931,
sur quatre et cinq cadres. — **Arnold**
Gleyre, Chevilly.

Serais acheteur d'un rucher de 10
à 20 colonies avec emplacement, région
Aubonne. S'adresser bureau du journal.

Abeilles à vendre. Pour cause
de santé, au choix sur 40 colonies, ruches
complètes DB et ruches Burki, ces der-
nières intérieur du cadre 39 sur 26 cm.,
pouvant se mettre en pavillon. S'adres-
ser à **Alfred Giroud**, Champagne (Vaud).